



URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n°PUCODT/JAM/422/2022

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeur : **Srl AU PONT J'ENBOIS.**

Le terrain concerné est situé à 5100 Jambes, Avenue du Bourgmestre Jean Materne, 10 et paraissant cadastré 4^e division, section G n°1.

Le projet consiste en la transformation, la rénovation d'un bâtiment, le changement d'affectation du 1^{er} étage et le placement d'une enseigne.

Article 13 du CoPat : L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code, complété par le décret du 26 avril 2018, article 13 du CoPat: "Une enquête publique est requise pour toute demande de permis ou de certificat d'urbanisme n°2 relative à la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bien inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visés à la carte archéologique au sens du Code wallon du Patrimoine."

En application de l'article D.IV.5 du CoDT :

- *Ecart au schéma d'orientation local :*
 - *Le projet prévoit un rehaussement de l'acrotère de la véranda se trouvant sur le domaine public.*

La présente enquête publique respecte les formalités prescrites par les articles D.VIII.7 et suivants du Code.

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement.

L'enquête publique est ouverte du 14 juillet 2022 au 15 juillet 2022 et du 16 août au 29 août 2022 inclus.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, Service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h **sur RDV (*)**.
- Le 14 juillet 2022, le 18 août 2022 et le 25 août 2022 de 13h30 à 20h **sur RDV (*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par télécopie au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des Citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/JAM/422/2022**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu **sur RDV (*)** le 29 août 2022 à 11h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme, aile A, 2^{ème} étage.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête sur RDV (*).

(*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance au 081/246.347 ou via l'adresse mail suivante : urbanisme@ville.namur.be